

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 mai 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DU 140 - Réalisation de la voie souterraine d'accès à la Direction régionale de la police judiciaire.-
Acquisition d'un volume à RFF dans la ZAC « Clichy Batignolles » (17e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 19 mars 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'autoriser l'acquisition à RFF d'un volume en sous-sol en vue de la réalisation de la voie souterraine d'accès à la Direction régionale de la police judiciaire dans la ZAC « Clichy-Batignolles » à Paris (17^e) ;

Vu le plan d'acquisition figurant en rose l'emprise du volume à acquérir à RFF ;

Considérant que cette acquisition est nécessaire à la poursuite de l'aménagement de la ZAC « Clichy Batignolles » ;

Vu l'avis de Mme la Maire du 17e arrondissement en date du 16 avril 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 15 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec RFF, dans la limite de l'estimation de France Domaine, l'acte d'acquisition de volumes en sous-sol d'une superficie de 103,7 m².

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les actes permettant, en tant que de besoin, la constitution de toutes les servitudes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 3 : Paiement à la signature de l'acte de vente : cette dépense de 147.952,94 € HT à laquelle s'ajoute une TVA de 28.998,77 €, soit un montant total de 176.951,71 € TTC, sera imputée sur le compte foncier, rubrique 8249, article 21121, mission n° 90006-99 activité n°180 individualisation n°13V00092DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2013 et/ou suivants), sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : Cette acquisition sera soumise aux règles de TVA en vigueur au moment de la signature du contrat.